

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - Jeudi 9 Mars 2017

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Mme Charline FRAMMERY et Mr Paul Henri AVART excusés.

Secrétaire de la séance : -Mme Sylvianne LARDEUR.

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Jeudi 19 Janvier 2017, Mr le Maire ouvre la séance et précise quelques points abordés ce jour- là :

a. La dépose de la **cabine téléphonique** n'est toujours pas faite malgré plusieurs rappels. La demande d'un coffret –sécurité contre la mairie est restée sans réponse.

b. Le responsable de la SNCF est satisfait du **verger** implanté à Watterdal. Une petite manifestation avec les différents intervenants sera programmée au printemps.

c. **L'audit de l'éclairage public** a été demandé auprès de la FDE.

d. La cession de terrain dans le cadre de **servitudes de réseaux** (eau et électricité) n'est plus d'actualité. Le demandeur a trouvé une solution avec le propriétaire voisin.

e. La mise en place d'un **véhicule électrique** à disposition des habitants afin d'offrir une solution de mobilité adaptée au milieu rural avec système de réservation en ligne va se faire dans les prochains mois. L'action a été retenue par le ministère de l'écologie et sera subventionnée à hauteur de 80%.

f. La **tribune de l'église** a été contrôlée par les Ateliers du Bléquin. Aucun défaut n'a été remarqué, cependant selon la réglementation, elle ne peut accueillir plus de **19 personnes lors des cérémonies religieuses**.

g. Un autre devis concernant **la remise en conformité aux normes actuelles de l'installation paratonnerre de l'église** a été établi par la société Paschal. Il s'élève à 13 583.77€ TTC sans les tranchées qui sont à la charge de la commune. Une troisième entreprise (Huchez) a été contactée. Sa proposition est attendue.

2) L'ordre du jour de la séance est relu:

a)-Révision des statuts du SIDEALF(syndicat Intercommunal des eaux et assainissement de la région de Lumbres et Fauquembergues): Mr le Maire donne lecture des statuts révisés du SIDEALF. L'intégration de la CAPSO au sein du SIDEALF implique cette révision des statuts du Syndicat qui devient un syndicat mixte.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **-adopte la modification des statuts telle que proposée.**

b) Contrôle technique des points d'eau incendie de la commune: Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le SIDEALF a décidé la mise en place d'un service de contrôle technique des points d'eau incendie à compter du 1^{er} Janvier 2017. Le coût est de **30€ par poteau incendie et 20€ par citerne incendie**. Il s'agit d'une rémunération forfaitaire qui pourra être réajustée chaque année. Une convention est établie pour une durée d'un an. Elle est renouvelable tacitement. Il peut aussi remplacer les poteaux défectueux. Par ailleurs, Mr le Maire a reçu une proposition de la société Parent d'Houdain. Le tarif proposé est de 23 € HT par point d'eau incendie sans distinction.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier cette mission de **contrôle technique des points d'eau incendie au SIDEALF** dont la commune dépend.

Il autorise Mr le Maire à signer la convention qui définit les modalités de la prestation de service ainsi que tous autres documents administratifs relatifs à cette mission.

c) Défense Incendie Travaux 2017 : Mr le Maire rappelle à l'assemblée le projet de Défense Incendie établi en 2016. Celui-ci a dû être reporté suite à la nouvelle réglementation fixée par le Département. Pour 2017, il demande de déterminer les travaux à réaliser afin de déposer une demande de financement auprès du Département dans le cadre du FARDA (40% avec un plafond de 10 000€ par citerne et 500€ par poteau). La DETR, subvention de l'état a été obtenue en octobre 2016. Concernant la rue Hamet, on ne trouve pas de terrain disponible pour une citerne, il faudrait donc conserver la solution initiale du renforcement de canalisation. Par ailleurs, la citerne à La Raiderie « Bois Large » n'est plus nécessaire. Mr le Maire propose donc de la remplacer par celle qui peut être posée sur l'ancien chemin du Parc à l'entrée du village.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte ces travaux de Défense Incendie pour 2017 et autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires sans dépasser la prévision budgétaire de 2016.**

d) Nouvel enrobé Cour de l'école : Mr le Maire présente les trois devis obtenus (Eiffage, Colas, et Ducrocq). Il informe le Conseil Municipal qu'il a aussi demandé le **contrôle de l'assainissement du groupe scolaire**. Il est programmé ce mardi 14 Mars avec un technicien de Suez. Si une mise en conformité est nécessaire, une aide de l'agence de l'Eau peut être obtenue jusqu'à hauteur de 6000€. Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide d'attendre le rapport de visite de l'installation d'assainissement ; autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en cas de réhabilitation urgente, demande à la société Colas de détailler son devis comme les deux autres entreprises, et impose que les travaux soient effectués pendant les vacances d'été.**

e) Travaux de Voirie à inscrire au BP 2017 : Les devis obtenus par les 3 entreprises contactées (Eiffage, Colas, et Ducrocq TP) sont présentés à l'assemblée. Ils ont été établis suivant le descriptif qui leur a été transmis.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide **de confier l'ensemble des travaux de voirie 2017 à l'entreprise Ducrocq , la moins chère : 32 974.40HT.**

Pour raison budgétaire, si des travaux d'assainissement à l'école sont indispensables, la rénovation de l'Impasse des Avesnes (6 503.40€HT) serait reportée en 2018.

f) Questions diverses :

1. Adhésion du SMEVEM au SIDEALF : Le SMEVEM (syndicat des eaux de la vallée et des Monts) désormais composé uniquement des communes d'Esquerdes et de Wisques suite à la création de la CAPSO, sollicite l'adhésion de celui-ci au SIDEALF. Cette demande est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2. Demande de participation à l'achat d'ordinateurs par la commune de Coulomby Cette demande est refusée à l'unanimité par le conseil municipal, car chaque collectivité a toujours financé les achats de son école. Pour rappel, Seninghem a dépensé : -1228€ en 2014 pour des nouveaux lits dans le dortoir, et -1052€ en 2016 pour des tapis de gym.

3. Subvention à l'Association : « Les Délices de Léa » : Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder **une subvention de 250€** à la nouvelle association communale : « Les Délices de Léa »

4. Suite au transport d'arbres coupés, le chemin du bois de l'église a été abimé.

Mr le Maire a contacté l'ONF qui s'est engagé à effectuer une remise en état dans les prochaines semaines.

5. Le repas des Aînés est fixé au **Samedi 22 Avril 2017 à 12h30.**

6. Certains parents ne respectent pas les **horaires de la garderie le soir**. Il est donc décidé de réclamer **5€ par quart d'heure supplémentaire**. Le règlement sera modifié en conséquence.

7. Un **forage** pour la Chapelle « Notre Dame des Ardents » a été demandé. Une réglementation stricte est imposée pour ce type de réalisation (distances, règles, analyses de l'eau,...). Avant de donner son avis, le Conseil Municipal demande des informations complémentaires.

Le Maire, C TELLIER